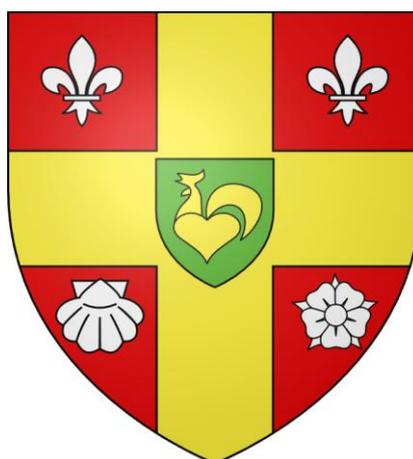


Communauté de  
communes Terroir de Caux



Commune de **Val-de-Saône**



## Déclaration de projet

Document approuvé par le conseil communautaire  
le 19 juin 2023

chargé  
d'études



**Perspectives**

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste  
5, Impasse du Coquetier  
76116 Martainville-Epreville

## SOMMAIRE

<b>I – Objet de la déclaration de projet</b> .....	<b>3</b>
I.1. Le nouveau centre aquatique à Val-de-Saône .....	3
I.2. Les autres procédures auxquelles le projet sera soumis .....	3
<b>II – Acteurs territoriaux</b> .....	<b>4</b>
II.1. La ville de Val-de-Saône .....	4
II.2. La Communauté de Communes Terroir de Caux, maître d’ouvrage du projet .....	5
II.3. La région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, co-signataire du contrat de territoire .....	6
<b>III – La piscine existante</b> .....	<b>7</b>
III.1. Description .....	7
III.2. Les difficultés liées à la piscine actuelle .....	8
<b>IV – L’offre existante en équipements aquatiques autour de Terroir de Caux</b> .....	<b>9</b>
IV.1. Situation de Val-de-Saône .....	9
IV.2. Analyse de l’offre existante.....	9
<b>V – Le projet de centre aquatique</b> .....	<b>11</b>
V.1. Les attentes de la population.....	11
V.2. L’étude de programmation du futur équipement.....	12
V.3. Le rendu du concours architectural .....	17
V.4. Le terrain du projet et ses abords .....	20
<b>VI – Faisabilité de l’opération</b> .....	<b>23</b>
VI.1. Au regard du PLU .....	23
VI.2. Au regard de la capacité des réseaux .....	23
<b>VII – Motifs et considérations qui justifient le caractère d’intérêt général de l’opération</b> .....	<b>24</b>
VII.1. Dimensionner un nouvel équipement aquatique à la mesure de la Communauté de Communes Terroir de Caux .....	24
VII.2. Remplacer l’ancienne piscine devenue obsolète par un équipement moderne et performant.....	25
VII.3. Poursuivre l’apprentissage de la natation pour tous .....	25
VII.4. Diversifier les activités nautiques .....	25
VII.5. Eviter les déplacements longs vers les équipements éloignés.....	26
VII.6. Conserver le label « Station verte » de Val-de-Saône .....	27

## I – OBJET DE LA DECLARATION DE PROJET

### I.1. Le nouveau centre aquatique à Val-de-Saône

La Communauté de Communes Terroir de Caux est propriétaire d'une piscine publique à Val-de-Saône. Cet équipement, construit il y a 57 ans, est obsolète et fermera prochainement ses portes.

Afin de remplacer cet équipement structurant, la Communauté de Communes prévoit de **construire un nouveau centre aquatique à Val-de-Saône**.

Le terrain concerné est situé en zone agricole (zone A) du Plan Local d'Urbanisme de Val-de-Saône, où ce type d'aménagement est interdit.

Ce projet représente une opération d'aménagement au sens des articles L300-1 et L300-6 du code de l'urbanisme, susceptible de faire l'objet d'une déclaration de projet au sens de l'article L153-54 du Code de l'urbanisme.

*« Lorsque la réalisation d'un projet public ou privé de travaux, de construction ou d'opération d'aménagement, présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général, nécessite une mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme, ce projet peut faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou, si une déclaration d'utilité publique n'est pas requise, d'une déclaration de projet ».*

Le présent document présente les conditions de cette déclaration de projet.

### I.2. Les autres procédures auxquelles le projet sera soumis

Compte tenu de son importance, le projet sera soumis à permis de construire.

Un dossier loi sur l'eau devra être réalisé.

Une évaluation environnementale pourra être exigée après étude au cas par cas.

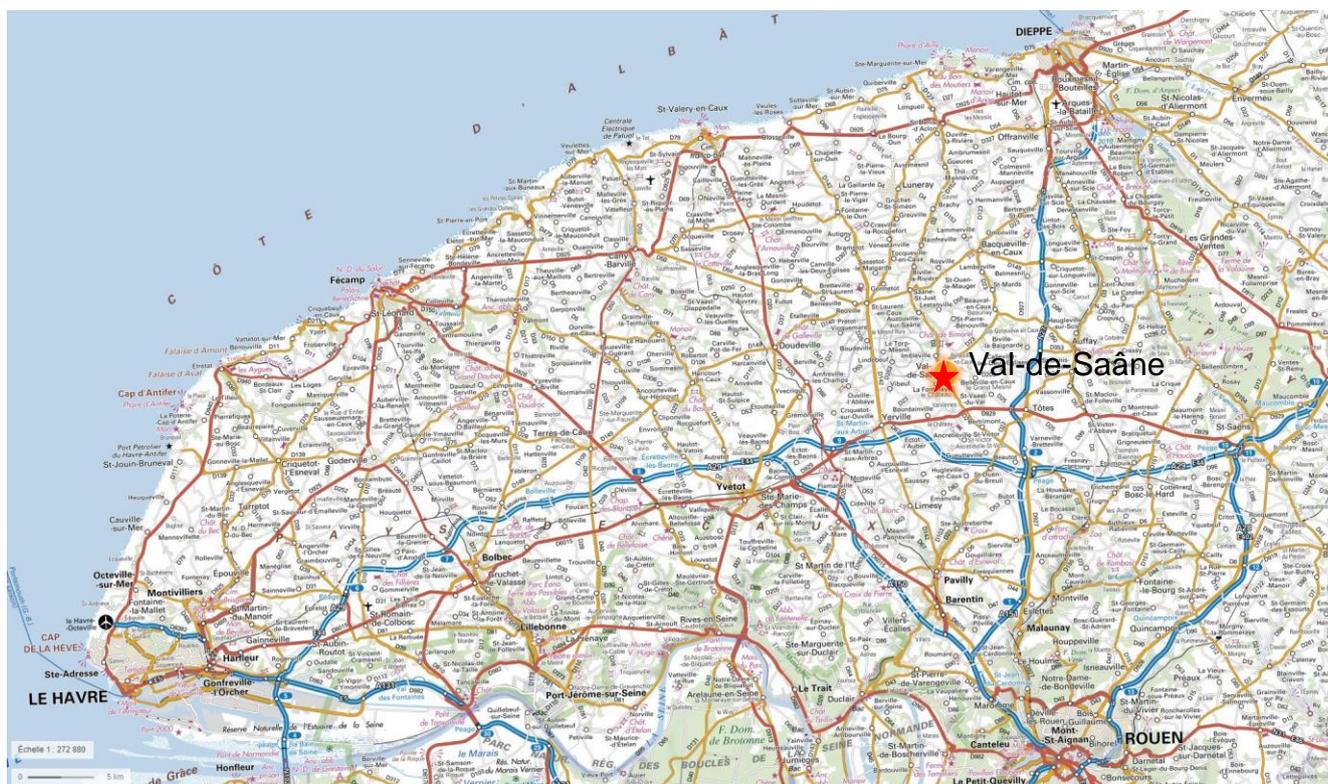
## II – ACTEURS TERRITORIAUX

### II.1. La ville de Val-de-Saône

La commune de Val-de-Saône se situe dans la région Normandie, dans le département de la Seine-Maritime. Elle présente une superficie de 1 387 hectares, pour une population de 1 497 habitants (INSEE 2018).

Elle s'est constituée le 1<sup>er</sup> février 1964 par la fusion de quatre anciennes communes :

- Anglesqueville-sur-Saône ;
- Eurville ;
- Thièdeville ;
- Varvannes.



*Situation de la commune (source IGN)*

Elle est située au centre du triangle formé par les villes de Rouen, Dieppe et Yvetot. Au sein de ce territoire rural éloigné des grandes centralités urbaines, Val-de-Saône fait partie du réseau des petits **pôles de proximité** qui contribuent à l'animation sociale du territoire, avec Auffay, Bacqueville-en-Caux, Doudeville, Tôtes et Yerville.

## II.2. La Communauté de Communes Terroir de Caux, maître d'ouvrage du projet

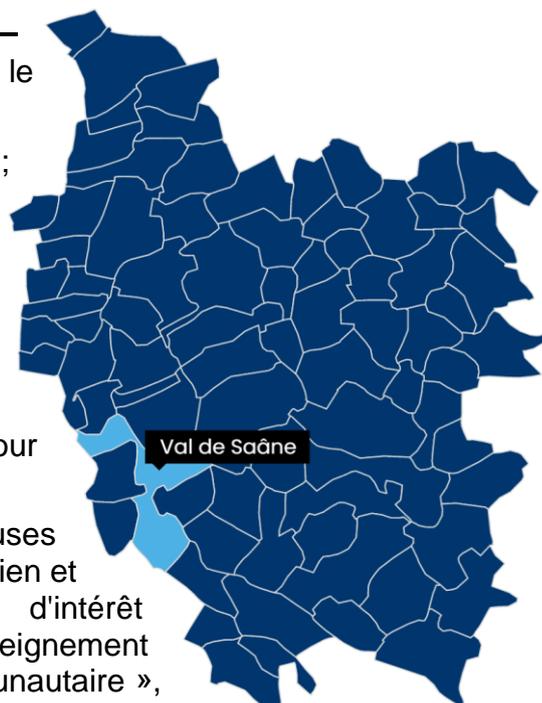
La Communauté de Communes Terroir de Caux est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes Saône et Vienne ;
- La Communauté de Communes Varenne et Scie ;
- La Communauté de Communes des Trois Rivières ;
- Les communes de Bracquetuit, Cressy, Croupis.

Cette nouvelle collectivité représente **79 communes** pour plus de **38 000 habitants**.

La communauté de communes possède de nombreuses compétences, dont la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », comprenant notamment les **piscines publiques**.

Depuis janvier 2004, la gestion de la piscine de Val-de-Saône est assurée par la Communauté de Communes des Trois Rivières, puis la Communauté de Communes Terroir de Caux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



## II.3. La région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, co-signataire du contrat de territoire

Grâce aux contrats de territoire, la région Normandie et le département de la Seine-Maritime accompagnent le développement et la compétitivité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et d'évolution de leurs compétences.

5 axes sont inscrits dans le contrat de territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux :

1. Développement économique
2. Sport et loisirs
3. Santé et services à la personne
4. Tourisme
5. Aménagement du territoire

La fiche n°4 du contrat de territoire portant sur la « construction de la piscine de Val-de-Saône » a été annulée, car le projet, initialement imaginé en réhabilitation de l'équipement existant, a évolué vers la création d'un nouvel équipement.

Elle a été remplacée par la fiche action n°R1 « **Construction du centre aquatique de Val-de-Saône** », pour une **programmation financière de 9,9 M€** (2,0 M€ région, 1,2 M€ département, 1 M€ état, 1,5 M€ autres financeurs et 4,2 M€ CCTC).

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Période de réalisation	Coût total HT €	Région €			Département €			Etat €		Europe €		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage (coûts)			
				FRAADT	Droit commun	Taux	FDAADT	Droit commun	Taux		Taux		Taux		Taux		Taux		
R1 Construction Centre Aquatique de Val de Saône	Communauté de communes Terroir de Caux	2021-2022	9 916 400	1 983 280		20,00%		1 200 000		12,10%	1 000 000		10,08%		1 487 400		15,00%	4 245 660	42,81%

*Extrait de l'avenant au contrat de territoire*

### III – LA PISCINE EXISTANTE

#### III.1. Description

La piscine des trois rivières de Val-de-Saône a été construite en 1965, et mise en service en 1966. Les vestiaires ont été construits ultérieurement en 1994, puis la couverture en 2001.

Depuis janvier 2004, la gestion est assurée par la Communauté de Communes des Trois Rivières (Communauté de Communes Terroir de Caux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

La piscine dispose d'un **bassin de 25m**, couvert l'hiver et pouvant s'ouvrir en été, grâce à sa toiture amovible en forme d'ovoïdes en polycarbonate.



La surface des principaux locaux est donnée dans le tableau ci-dessous :

<i>Unité fonctionnelle</i>	<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>3</sup></i>
<b>Entrée vestiaires douches sanitaires</b>	202	504
<b>MNS infirmerie</b>	20	50
<b>Bureau technicien</b>	13,70	33
<b>Stockage réactifs</b>	16	40
<b>Stockage matériel pédagogique</b>	14	31
<b>Local traitement d'eau</b>	41,75	100
<b>Local CTA 1</b>	9,40	20
<b>Local CTA 2</b>	10	22
<b>Chaufferie</b>	17,25	46
<b>Local fioul</b>	9,18	25
<b>Halle bassin</b>	450	600
<b>Bassin</b>	250	340

(source : étude de faisabilité et de programmation H2O)



La piscine des trois rivières (source commune de Val-de-Saône)

La piscine accueille les scolaires de nombreuses communes environnantes tout en restant accessible au public. Plusieurs activités sont organisées :

- Cours de natation ;
- Aquagym ;
- Aquapalme (mélange d'aquagym et de nage avec des palmes) ;
- Jardin aquatique, à partir de 3 ans.

En 2018, la piscine a accueilli **37 000 visiteurs**.

### **III.2. Les difficultés liées à la piscine actuelle**

L'ancienne piscine de Val-de-Saône est **coûteuse en frais de fonctionnement, très énergivore et mal adaptée aux attentes actuelles de la population**. A la demande de la Communauté de Communes Terroir de Caux, le bureau d'études BG Consult a mené une expertise dont les conclusions sont les suivantes :

- La piscine est mal isolée, avec une couverture en fibre plastique devenue obsolète. Les déperditions énergétiques sont élevées, et la CCTC doit déboursier environ 40 000 € par an en combustible (50 000 litres de fioul par an).
- Le ratio de consommation d'eau par rapport au nombre d'utilisateurs est trop élevé, avec environ 115 litres par utilisateur, alors que la norme est de 50 litres en moyenne au niveau national.
- Les autres difficultés mises en avant par BG Consult étaient : difficultés d'accès des groupes aux vestiaires / non-conformité aux normes PMR / pas de régulation de la consommation d'énergie, du traitement par ultra son / précautions à prendre pour le rejet en milieu naturel (eaux chlorées) / limiter les périodes de fermetures techniques et de vidanges / difficultés liées au nettoyage.

La piscine ne possède qu'un seul bassin, principalement utilisé pour les scolaires (35 établissements scolaires fréquentent la piscine actuelle). L'accueil du public (ludique ou sportif) est limité, avec trop peu de créneaux disponibles au regard des attentes de la population.

L'équipement actuel est classé en **zone inondable**. Les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation limitent la capacité d'accueil à 100 personnes. **Il n'est donc pas possible d'envisager une rénovation importante sur site**, alors que la vétusté de cet équipement l'impose (nécessité de remplacer la couverture, de revoir l'isolation des vestiaires, d'améliorer le chauffage et sa régulation, de régler les problèmes de fuite d'eau, etc., sans compter qu'il aurait été impossible d'augmenter la capacité d'accueil afin d'adapter la piscine avec l'évolution de la population intercommunale et ses attentes).

## IV – L'OFFRE EXISTANTE EN EQUIPEMENTS AQUATIQUES AUTOUR DE TERROIR DE CAUX

D'après les études de faisabilité et de programmation de H2O

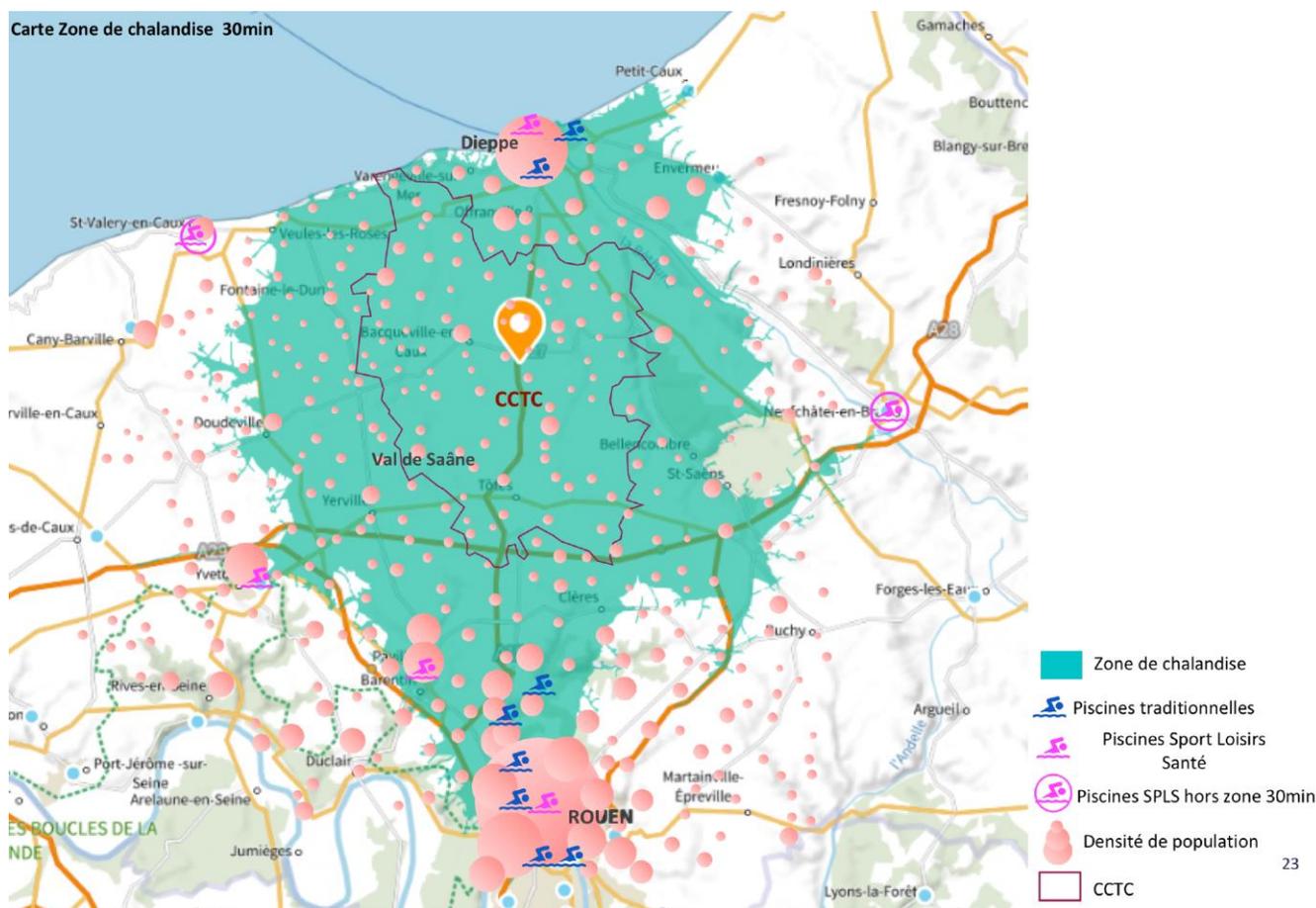
### IV.1. Situation de Val-de-Saône

Située au nord du département, la CCTC se raccroche aux axes d'échanges et de flux d'envergure nationale et européenne à la faveur du carrefour routier RN27/A29 : La RN27 constitue la dorsale routière nord-sud qui par prolongement via l'A151, relie Dieppe à Rouen avec une connexion possible à l'A13 (Paris). Cette dorsale connaît un prolongement maritime via la liaison transmanche Dieppe-Newhaven.

Val-de-Saône, situé au sud de ce territoire, se trouve à **mi-chemin entre Dieppe et Rouen**. Sa situation géographique est intéressante et représente un atout économique considérable puisqu'il s'agit d'un carrefour entre de grands axes économiques. En effet, Val-de-Saône est à proximité des grands axes autoroutiers qui relient Paris d'une part et Le Havre d'autre part, à la Grande-Bretagne et au nord de l'Europe.

### IV.2. Analyse de l'offre existante

Il est d'usage d'admettre qu'une piscine attractive, singulière dans son environnement concurrentiel, rayonnera sur un secteur correspondant à un trajet en voiture n'excédant pas 30 minutes.



Offre en piscines dans un rayon de 30 minutes (source H2O)

La **concurrence est faible dans une zone de déplacement de 20 minutes** depuis le site d'implantation du futur centre aquatique et plus importante dans une zone de 30 minutes :

- Sur une zone de déplacement de 11 à 20 minutes, 3 piscines sont recensées, dont une avec une offre étendue sport-loisirs-santé (piscine d'Yvetot) ;
- Sur une zone de déplacement de 21 à 30 minutes, 12 équipements sont recensés, dont 2 de type sport-loisirs-santé et 2 avec bassin extérieur (piscine de Mont-Saint-Aignan et piscine Guy Boissière à Rouen) ;
- Au-delà de 30 minutes, 2 piscines de type sport-loisirs sont recensées (Saint-Valery-en-Caux et Neufchâtel-en-Bray).

Le parc d'équipements autour de la CCTC est assez ancien et propose une offre majoritairement composée de piscines traditionnelles (75%).

Si l'on observe plus attentivement la répartition des équipements, alors on peut affirmer que :

- Les habitants de la partie nord de la CCTC ont un accès facile et rapide à une offre déjà présente et qualitative sur Dieppe ;
- A contrario, la population localisée au centre et au sud est éloignée des équipements existants (l'agglomération rouennaise présente une offre très qualitative, mais éloignée).

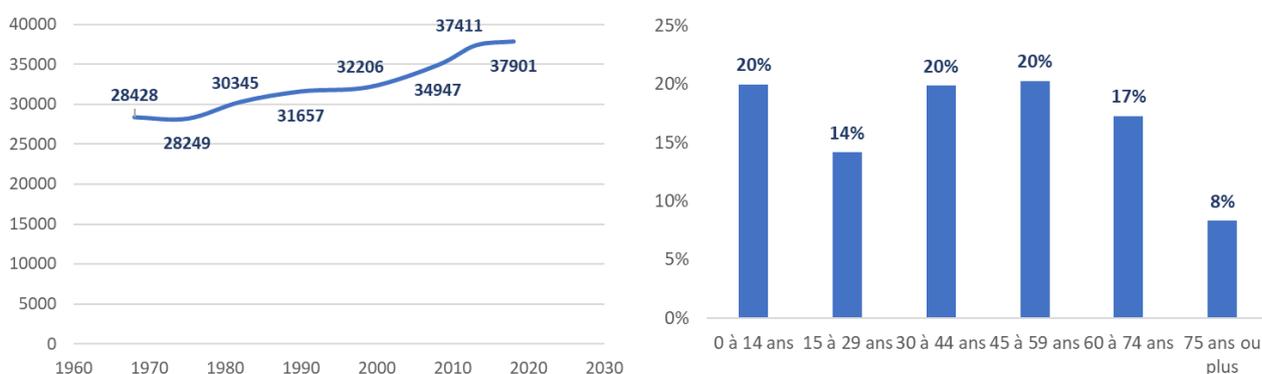
Au vu de la concentration de la population et du nombre d'équipements, c'est dans la partie centre/sud de son territoire que la CCTC doit implanter la nouvelle piscine.

## V – LE PROJET DE CENTRE AQUATIQUE

### V.1. Les attentes de la population

La Communauté de Communes Terroir de Caux a vu sa population augmenter de manière constante depuis des décennies. Non seulement la piscine existante est devenue **obsolète**, tant en matière d'infrastructure (notamment isolation) qu'en matière d'offre de services, mais sa **capacité d'accueil n'est plus du tout cohérente avec le niveau de population du territoire**.

En effet, la piscine accueille beaucoup de monde et les scolaires multiplient leurs demandes de créneaux (35 établissements scolaires fréquentent la piscine actuelle). Parallèlement, la Communauté de Communes Terroir de Caux présente une **population plutôt jeune** (54% ont moins de 45 ans), en **forte progression** depuis l'époque de construction de la piscine (+33% entre 1968 et 2018), et avec une **forte attente de services de loisirs et sportifs** (accueil des familles, Ludisport, cours de natation, nage sportive, etc.).



Evolution démographique / population par grandes tranches d'âges en 2018 (source INSEE)

Une analyse sociodémographique préalable à la programmation du nouvel équipement aquatique a été réalisée selon les 3 critères suivants (source H2O) :

Densité de la population	Égalité de distance quant à l'éloignement par rapport aux piscines concurrentes	Proximité des établissements scolaires qui ne devraient pas dépasser 20 min en voiture
--------------------------	---	--

Il en est ressorti que l'emplacement du nouveau centre aquatique devait se situer entre les 3 communes de Val-de-Saône, Val-de-Scie et Tôtes.

Les habitants de la partie nord de la CCTC ont un accès facile et rapide à une offre assez qualitative sur Dieppe. A contrario, la population localisée au centre et au sud est éloignée des équipements existants ; bien sûr, l'agglomération rouennaise présente une offre très qualitative, mais éloignée.

Au vu de la concentration de la population et du nombre d'équipements, c'est dans la partie centre/sud de son territoire que la CCTC doit implanter la nouvelle piscine.

Val-de-Saône constitue un choix naturel, pour de multiples raisons :

- L'organisation du réseau viaire et la situation de la commune permettent une bonne accessibilité de Val-de-Saône depuis le territoire intercommunal ;
- Val-de-Saône est une commune relativement importante par le nombre de ces habitants ;

- Les services de transport et les réseaux associatifs se sont construits depuis des décennies autour de la piscine existante ; l'aménagement de la nouvelle piscine à proximité permettra d'assurer la continuité de ces services annexes ;
- Val-de-Saône est labellisé « station verte ». Cette labellisation a notamment été rendue possible par la présence de la piscine ; mais elle a aussi permis de développer à Val-de-Saône une économie touristique (gîtes, etc.) qui pourra continuer à fonctionner en symbiose avec la nouvelle piscine ;
- La construction d'une piscine nécessite un accès aux niveaux techniques (sous-sol). La pente du terrain choisi facilitera la gestion de ces espaces techniques (accès, livraisons) en sous-sol ;
- L'accès au terrain sera possible par une voie douce (à aménager dans le cadre des emplacements déjà réservés dans le PLU de Val-de-Saône).

**Le 15 octobre 2020, le conseil communautaire de Terroir de Caux a décidé à la majorité des suffrages de choisir Val-de-Saône pour la construction du nouveau centre aquatique.**

## **V.2. L'étude de programmation du futur équipement**

Une mission de programmation a été confiée au bureau d'études H2O. Les grandes lignes du projet sont :

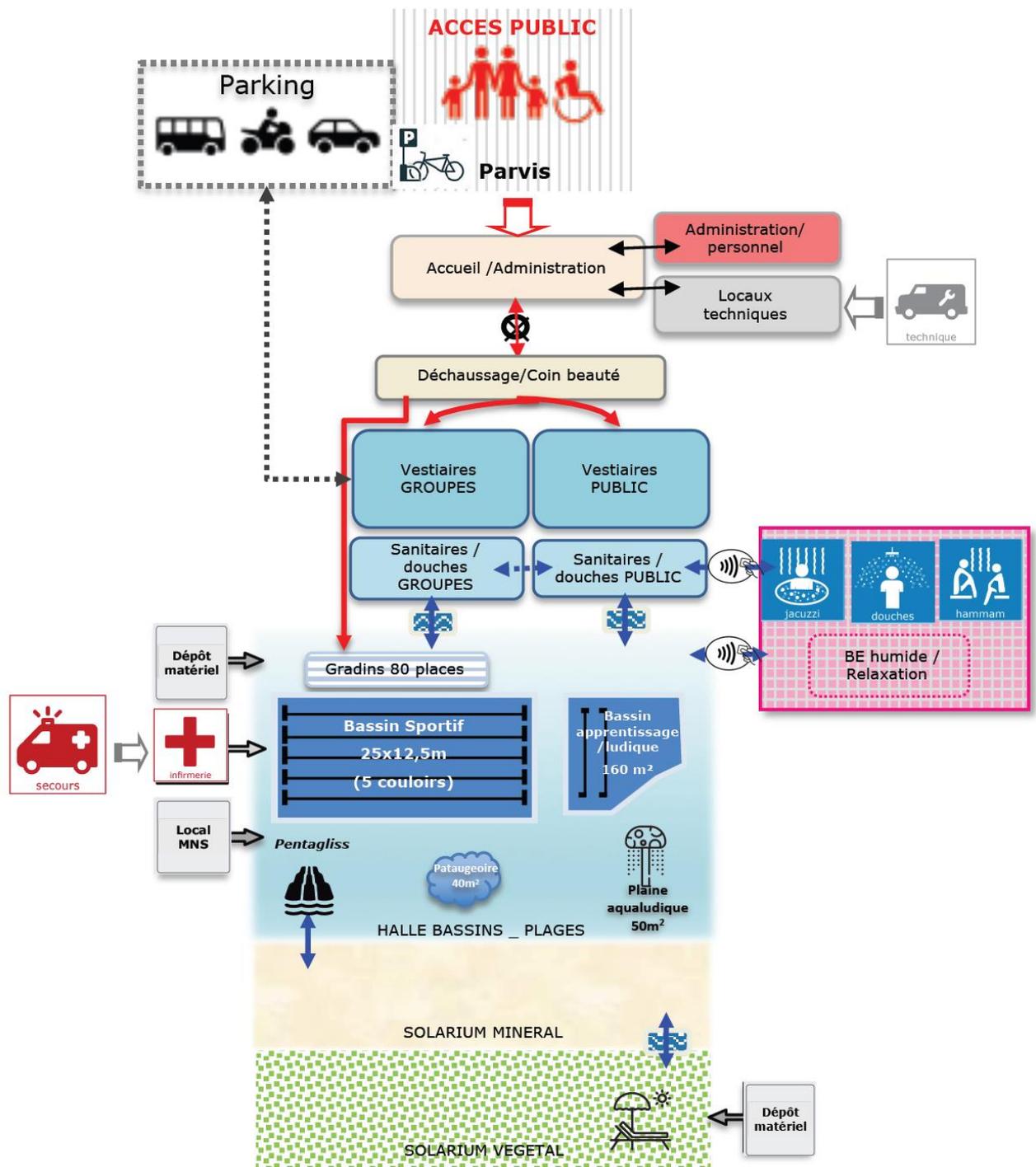
- Un **bassin de 5 couloirs** ;
- Un **bassin d'apprentissage de 160 m<sup>2</sup>** ;
- Des douches séparées pour les groupes et le public ;
- Des gradins de 50 places ;
- Plaine de jeux intérieurs ;
- Pataugeoire ;
- Solarium végétal 500 m<sup>2</sup> + solarium minéral 200 m<sup>2</sup> (équipements extérieurs) ;
- Espace bien-être humide ;
- Pentagliss intérieur ;
- Revêtement des bassins inox polymérisé ;
- Parking en enrobé + parking en herbe.

Des options sont envisagées dans cette étude de programmation : plaine aqualudique extérieure et toboggan intérieur / extérieur.

Le coût d'investissement estimé du nouveau centre aquatique se situe dans une **enveloppe de 7 à 8 millions d'euros HT**, hors options, gros œuvres spécifiques et matériels.

L'étude de programmation H2O définit l'ordre de grandeur des **surfaces nécessaires** et leur affectation :

- Constructions : environ 2 730 m<sup>2</sup> de surface de plancher, y compris les locaux techniques ;
- Surface extérieure : environ 4 148 m<sup>2</sup>.



- Légende :
- circulation « pieds chaussés »
  - circulation « pieds nus »
  - liaison de service
  - pédiluve
  - contrôle d'accès
  - accès extérieur

Schéma fonctionnel (source H2O)

	Ensembles fonctionnels	Surfaces m <sup>2</sup>	Commentaires
<b>A</b>	<b>ACCUEIL</b>		
A1	Sas / Hall d'entrée	70	
A2	Banque d'accueil	12	
A3	Espace attente / détente	20	aménagé avec tables/fauteuils
A4	Espace poussettes / casiers casques	8	
A5	Sanitaires publics	8	1 cabinet d'aisance adapté aux PMR
	<b>Sous-total ACCUEIL</b>	<b>118</b>	
<b>B</b>	<b>ADMINISTRATION</b>		
B1	Espace de direction	12	Bureau du directeur
B2	Salle polyvalente	20	1 poste de travail + coin réunions
B3	Vestiaires du personnel	24	2 vestiaires de 12m <sup>2</sup> comprenant chacun 1 cabinet d'aisance, 1 douche, bancs, casiers
B4	Salle de repos du personnel	15	espace de détente avec coin office.
	Circulations	14	
	<b>Sous-total ADMINISTRATION</b>	<b>85</b>	
<b>C</b>	<b>VESTIAIRES BAIGNEURS</b>		<b>FMI : 475 baigneurs</b>
C1	Zone de déchaussage / coin beauté	50	espace aménagé avec bancs
C2	Local stockage fauteuils	8	4 à 6 fauteuils
C3	Vestiaires GROUPES	80	4 vestiaires de 20m <sup>2</sup> avec 1 cabine de déshabillage par vestiaire
C4	Vestiaires GRAND PUBLIC (cabines individuelles, familles et PMR / casiers)	135	2 zones de déshabillage 18 cabines dont 4 familiales / PMR 378 casiers (colonnes 2 ou 3 niveaux)
C5	Espace bébés/enfants	8	Espace change bébé et sanitaires enfants
	Circulations	63	
	<b>Sous-total VESTIAIRES</b>	<b>344</b>	
<b>D</b>	<b>SANITAIRES - DOUCHES BAIGNEURS</b>		
D1	Sanitaires Groupes (hommes et femmes)	24	Femme : 2 WC, 1 lavabos, 1 cabinet PMR Hommes : 2 WC, 2 urinoirs, 1 lavabos, 1 WC PMR
D2	Sanitaires Public (hommes et femmes)	24	Femme : 2 WC, 1 lavabos, 1 cabinet PMR Hommes : 2 WC, 2 urinoirs, 1 lavabos, 1 WC PMR
D3	Douches Groupes (hommes et femmes)	26	15 pommes + 1 cabine PMR
D4	Douches Public (hommes et femmes)	26	15 pommes + 1 cabine PMR
D5	Pédiluves	pm	
	Circulations	40	
	<b>Sous-total SANITAIRES /DOUCHES</b>	<b>139</b>	

<b>E HALLE DES BASSINS</b>			
E1	Bassin sportif	320,5	25x12,5m, 5 couloirs, en Inox , prof 1,30 à 2,00m. Accessible par emmarchement (8m2)
E2	Bassin activités/apprentissage	160,0	Avec 2 lignes de nage, forme libre privilégiant les angles droits, en inox, prof 0,60 à 1,25m + activités ludiques/familiales , banquettes massantes, accès par rampe ( surface hors rampe d'accès)
E3	Plaine aqualudique	50,0	Sans profondeur (avec jeux adaptés pour les plus grands jusqu'à 10 ans)
E4	Pataugeoire	40,0	Profondeur allant de 0,00m à 0,30m , avec jeux
E5	Plages intérieures	685	
E6	Gradins	48	80 places , plages gradinées
E7	Pentagliss	60,0	3 pistes, 25m de long, arrivée freinée / couleur blanche / mettre les locaux de rangement en dessous
E8	Infirmierie	10	accès direct sur extérieur
E9	Bureau MNS	10	
E10	Locaux rangement matériels	70	en plusieurs espaces, une partie de la surface sera positionnée sous le pentagliss
<b>Sous-total HALLE DES BASSINS</b>		<b>1 453</b>	
<b>Ensembles fonctionnels</b>		<b>Surfaces m<sup>2</sup></b>	<b>Commentaires</b>
<b>F BIEN-ÊTRE</b>			
F1	Equipements humides	50	1 cabine hammam 8 places, 1 sauna 8 places, bain bouillonnant enterré
F2	Espace de relaxation / tisanderie	40	Salle de repos, marbre chaud et tisanderie
	Circulations	14	
<b>Sous-total BIEN-ÊTRE</b>		<b>104</b>	
<b>G LOCAUX TECHNIQUES &amp; DE SERVICE</b>			
<b>Locaux techniques</b>			
G1	Locaux techniques	409	production de chaleur, TE, TA, TGBT, GTB
G2	Local produits dangereux	12	mini 2 locaux
G3	Atelier	18	Atelier, 1 sanitaire et casiers
G4	Bureau mainteneur	8	Bureau de gestion technique, GTB / GTC
G5	Local poubelles	8	1 espace avec tri sélectif
<b>Locaux de service</b>			
G6	Locaux entretien	30	Surface à répartir entre les différents espaces fonctionnels
<b>Sous-total LOCAUX TECHNIQUES</b>		<b>485</b>	
<b>TOTAL SURFACES BÂTIES</b>		<b>2 272</b>	hors locaux techniques
		<b>2 727</b>	compris locaux techniques

	Ensembles fonctionnels plein air	Surfaces m <sup>2</sup>	Commentaires
<b>H</b>	<b>ESPACES D'AGREMENT EXTERIEUR</b>		
H1	Solarium minéral	200	
H2	Solarium végétal	500	
	<b>Sous-total</b>	<b>700</b>	
<b>I</b>	<b>ESPACES D'ACCES</b>		
I1	Parvis + stationnement vélos	120	Circulation piétons + parking vélos 15 places/ en complément aux places existantes
I2	Stationnement VL	3 000	120 places VL dont 4 places PMR et 24 places pour véhicules électriques/ (une 40aine de place en Evergreen parmi ces 120 places)
I3	Stationnement 2 roues motorisées	48	8 places dont 3 électriques
I4	Dépose Bus	150	2 emplacements
I5	Cour de services	130	
I6	Traitement des abords, VRD	pm	Aménagement paysager en périphérie du bâtiment, clôture du site
	<b>Sous total</b>	<b>3 448</b>	
<b>TOTAL ESPACES EXTERIEURS</b>		<b>4 148</b>	
	<b>OPTIONS ludiques</b>		
	Plaine aqualudique extérieure	80	en continuité de la plaine aqualudique intérieure et à proximité immédiate de celle-ci, côté baies ouvrantes sur la halle ludique
	Fond mobile sur une partie du bassin sportif	125	sur une surface de 125m <sup>2</sup> (10 x 12,5m)
	Couverture thermique Bassin sportif	312,5	sur la totalité du bassin
	Couverture thermique Bassin apprentissage	160	sur la totalité du bassin

## V.3. Le rendu du concours architectural

A partir de l'étude de programmation, la CCTC a lancé un **concours architectural afin de choisir le meilleur projet**.



*Rendu du concours architectural : perspective depuis le parvis*

Le projet retenu présente les caractéristiques suivantes :

- Construction en bois, métal et brique ;
- Emprise au sol bâtie\* 2 650 m<sup>2</sup> ;
- Surfaces minérales\* (voiries, allées, etc.) 4 290 m<sup>2</sup> ;
- Surfaces éco-aménagées\* (stationnements végétalisés, toiture végétalisée) 2 780 m<sup>2</sup> ;
- Hauteur 9,20 m ;
- Toiture majoritairement végétalisée ;
- Parking de 120 places, à majorité végétalisées ;
- Maintien rideau boisé le long de la RD 2 (avec réemploi accès existant).

**Le projet n'utilise pas tout le terrain :**

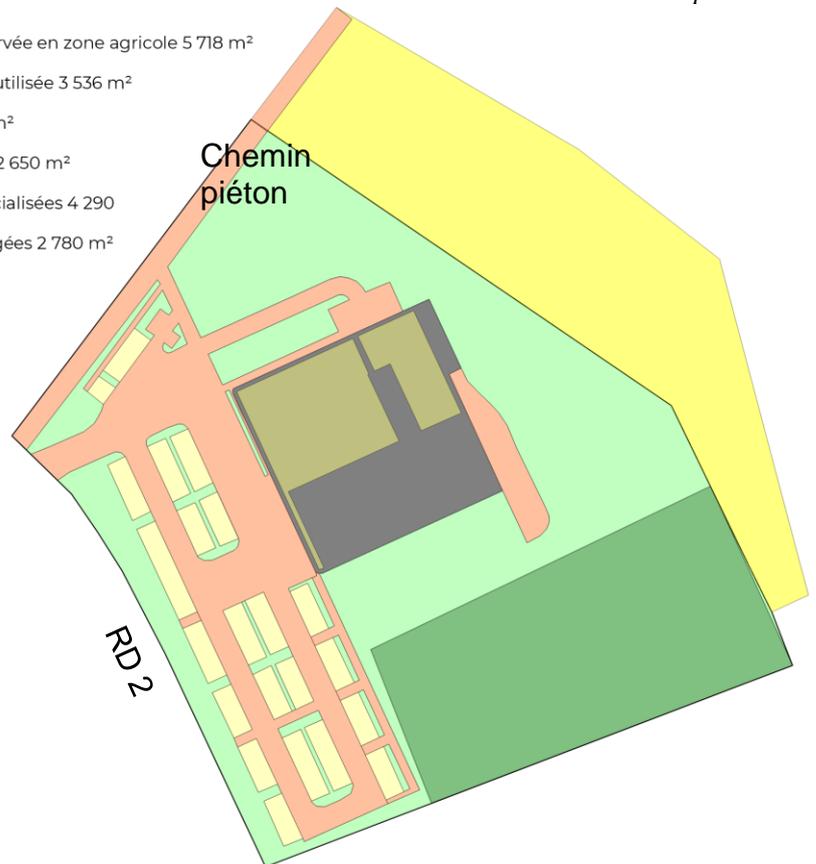
Surface parcelles AE199 + AE198 + AE8	25 492 m <sup>2</sup>
Surface utilisée	16 238 m <sup>2</sup>
Surface non utilisée	5 718 m <sup>2</sup> (AE199) + 3 536 m <sup>2</sup> (partie de AE198) = 9 254 m <sup>2</sup>

\* Surfaces mesurées sur le plan masse du rendu de concours

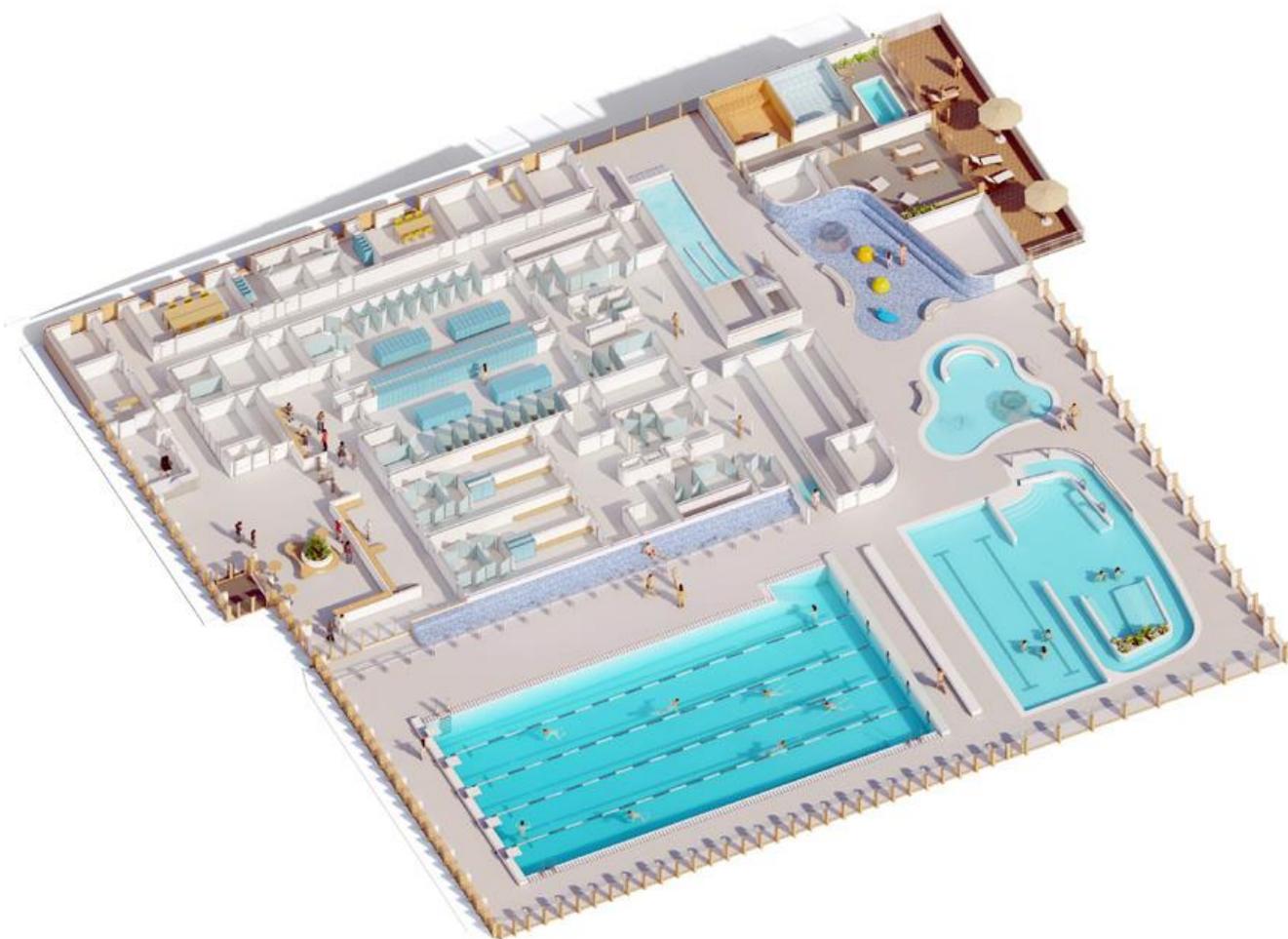


*Rendu du concours architectural : plan masse*

- Parcelle AE199 conservée en zone agricole 5 718 m<sup>2</sup>
- Partie de AE198 non utilisée 3 536 m<sup>2</sup>
- Espaces verts 7 200 m<sup>2</sup>
- Emprise au sol bâtie 2 650 m<sup>2</sup>
- Autres surfaces artificialisées 4 290 m<sup>2</sup>
- Surfaces éco-aménagées 2 780 m<sup>2</sup>



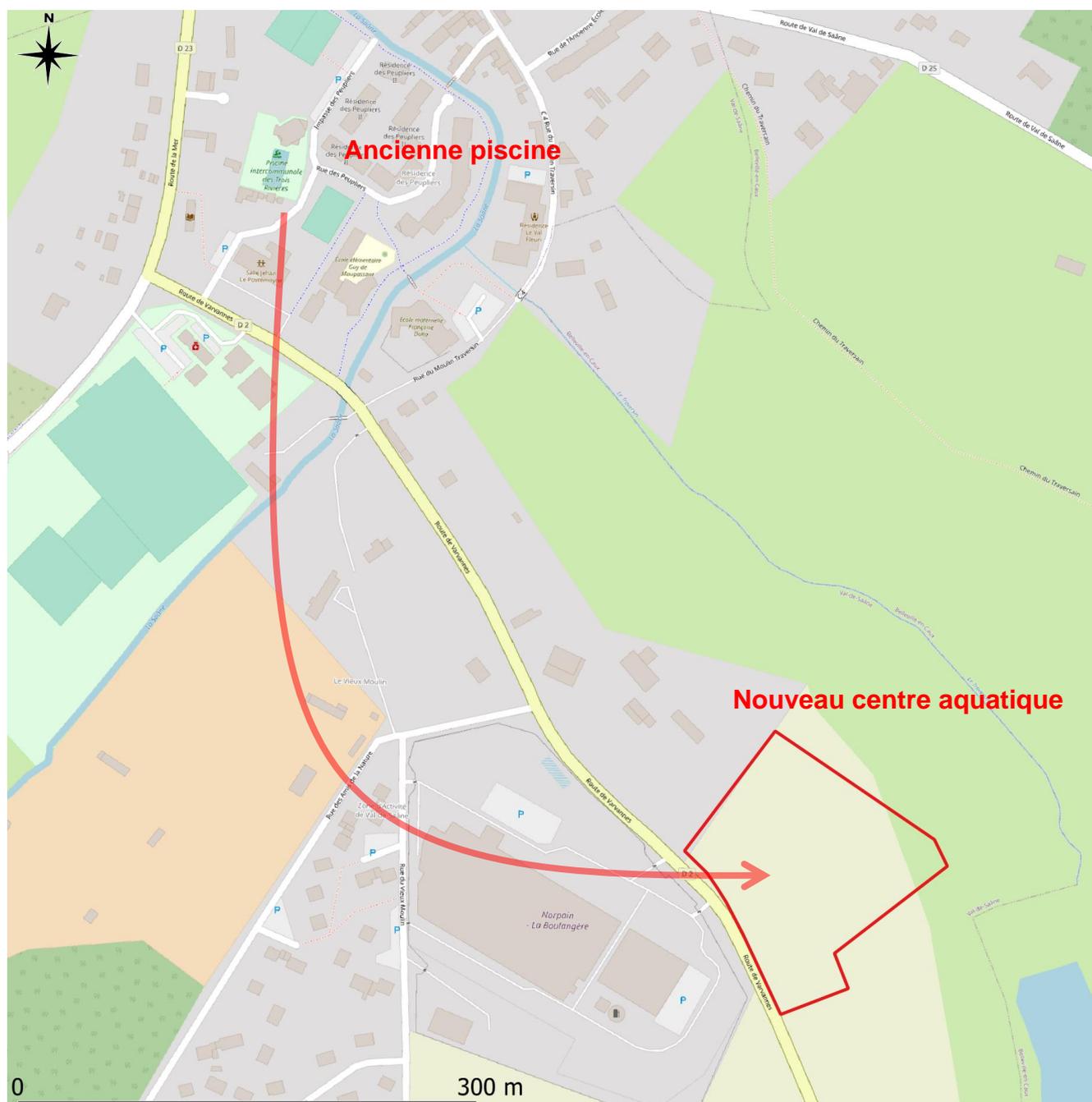
*Surfaces du projet*



*Rendu du concours architectural : axonométrie*

## V.4. Le terrain du projet et ses abords

Le nouveau centre aquatique sera construit sur une partie des **parcelles AE198 et AE8** de Val-de-Saône, pour une surface de 16 238 m<sup>2</sup>.

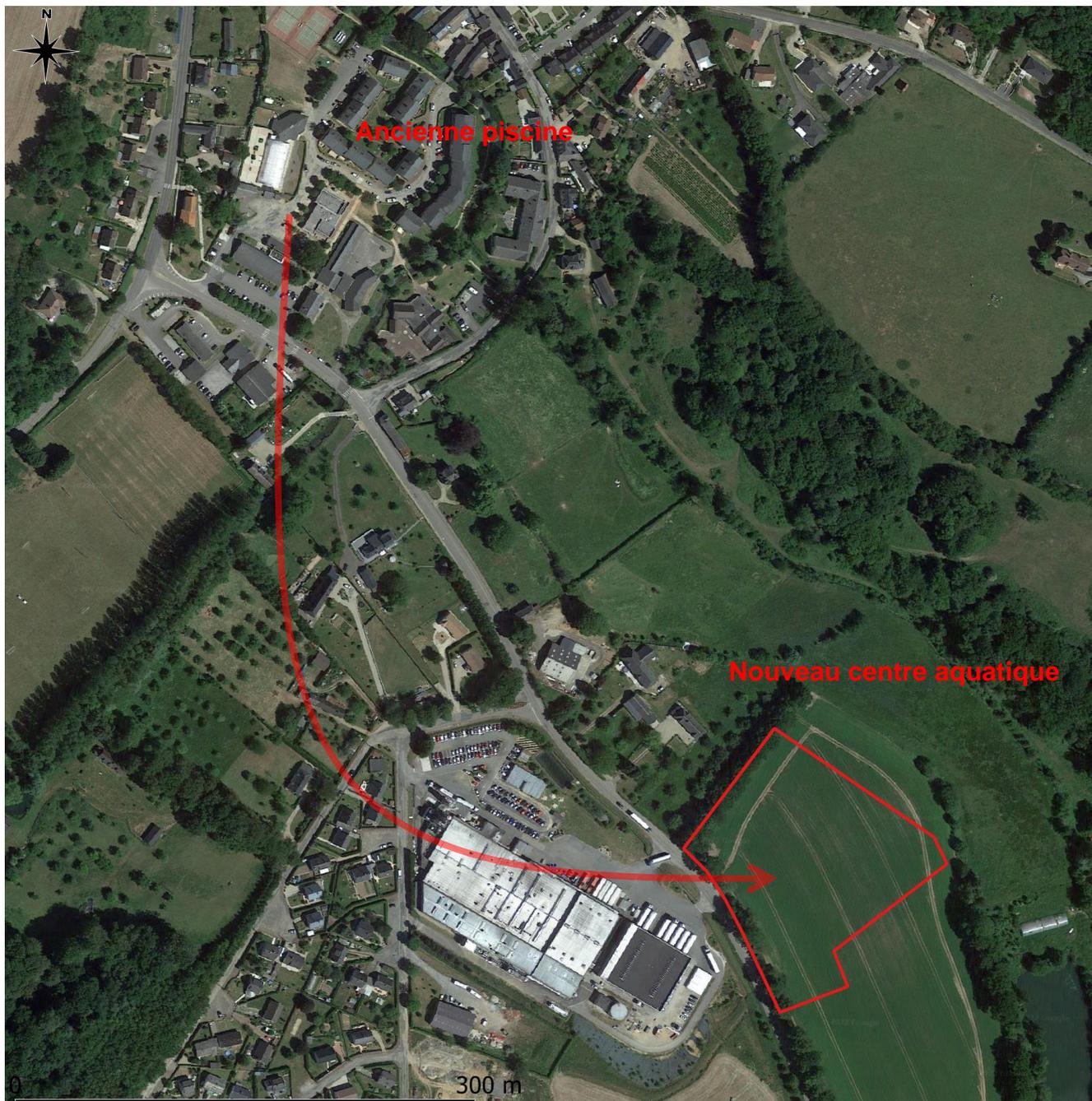


*Le nouveau centre aquatique (source Open Street Maps)*

Il est situé au sud du bourg de Val-de-Saône, dans un **environnement verdoyant**. Le terrain fait face à la société de **boulangerie industrielle Nor'Pain**, acteur économique majeur de Val-de-Saône.

Le terrain est desservi par la **route de Varvannes**, à laquelle les haies bordières donnent une allure champêtre. L'environnement végétal est complété par les rideaux d'arbres jouxtant le Traversin (petit affluent de la Saône) et les anciennes ballastières. Un peu plus au sud, les masses boisées du Bois Basset confortent cette ambiance.

Au nord, la route de Varvannes rejoint le bourg de Val-de-Saône. L'environnement est très rural jusqu'à la rue du Moulin Traversin marquant l'entrée dans la partie dense et agglomérée de Val-de-Saône. Les propriétés riveraines du futur centre aquatique sont installées au cœur de vastes jardins, dépassant un hectare pour les plus grands.



*Le nouveau centre aquatique (source IGN ORTHOPHOTO 2019)*

La parcelle est en pente depuis la route de Varvannes vers l'arrière, avec des altitudes comprises entre 95 et 105 m NGF.

Elle est ceinturée de **haies arbustives qui interceptent les vues**. Plus généralement, le relief et la végétation du secteur n'offrent que peu de vues lointaines sur le terrain, et les nouvelles constructions resteront peu visibles.

Le projet compose avec cette caractéristique afin d'assurer une parfaite intégration dans le grand paysage rural.



*Intérieur du terrain*



*Abords du terrain (entrée de village par la route départementale n°2)*

## VI – FAISABILITE DE L'OPERATION

### VI.1. Au regard du PLU

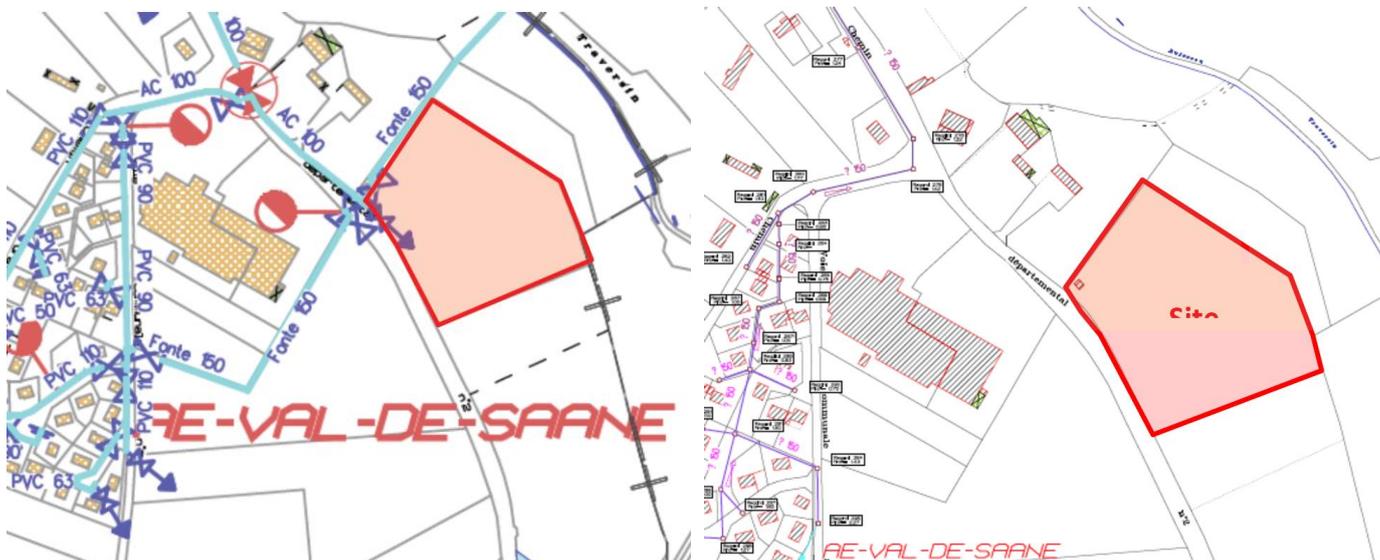
Le terrain sur lequel le futur centre aquatique est prévu est classé par le PLU de Val-de-Saône en zone A.

Il est nécessaire de l'ouvrir à l'urbanisation afin de permettre cet aménagement.

### VI.2. Au regard de la capacité des réseaux

Le terrain est desservi par le réseau d'eau : canalisations  $\phi 150$  et  $\phi 100$  au droit du terrain. Un poteau de défense incendie est présent devant le terrain, au niveau de l'entrée de Nor'Pain.

Pour le réseau d'assainissement, la collectivité étendra le réseau depuis le croisement de la route de Varvannes avec la rue des Amis de la Nature (140m environ).



Réseau eau potable / réseau assainissement (source H2O)

Les réseaux d'électricité et de téléphonie sont enterrés sous la route de Varvannes.

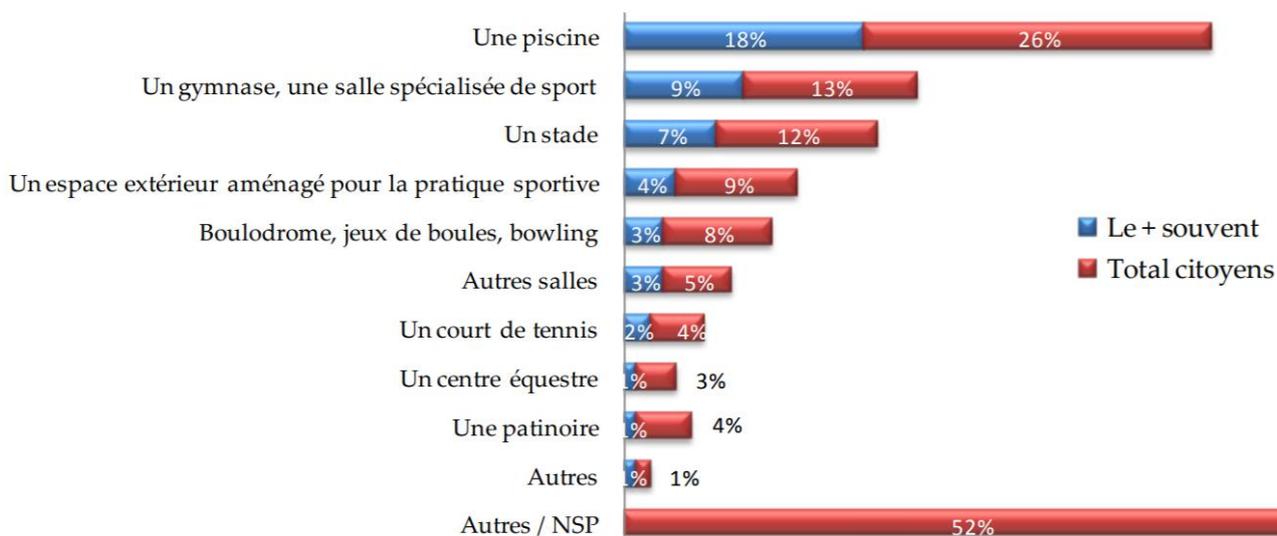
## VII – MOTIFS ET CONSIDERATIONS QUI JUSTIFIENT LE CARACTERE D'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

### VII.1. Dimensionner un nouvel équipement aquatique à la mesure de la Communauté de Communes Terroir de Caux

Les besoins en activités aquatiques sont nombreux sur le territoire : 35 établissements scolaires fréquentent actuellement la piscine actuelle ; la Communauté de Communes Terroir de Caux compte plus de 4 000 enfants de moins de 10 ans scolarisés.

Les **habitants du territoire souhaitent voir se développer les activités nautiques, sportives et ludiques**, limitées aujourd'hui par la faible capacité d'accueil de l'ancienne piscine. En effet, la **population a augmenté d'un tiers** par rapport à l'époque de la construction (37 901 habitants en 2018).

Un rapport récent du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports affirmait que la piscine était **l'équipement communal et/ou intercommunal le plus fréquenté par la population**, surpassant de très loin la fréquentation des équipements culturels (théâtres et même bibliothèques). L'enquête AIRE-IPSOS « Pratiques de fréquentation et évaluation de la satisfaction des équipements sportifs des Français » de mai 2005 témoignait déjà de cette affection des Français pour les activités aquatiques :



*Fréquentation des installations sportives (source AIRE-IPSOS 2005)*

L'ancienne piscine de Val-de-Saône, construite il y a plus de 50 ans avec un unique bassin de 25m, **ne parvient plus à répondre pleinement aux multiples besoins sur le territoire** (scolaires / apprentissage natation / familles / sport).

Avec cette nouvelle piscine dimensionnée selon ces nouveaux besoins, la Communauté de Communes Terroir de Caux va se doter d'un **nouvel équipement structurant**. Au-delà des seules activités nautiques, le nouveau centre aquatique contribuera à **renforcer l'attractivité territoriale** et à **développer la qualité de vie**.

## VII.2. Remplacer l'ancienne piscine devenue obsolète par un équipement moderne et performant

D'après le rapport du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports de 2014 pour la fédération française de natation, de nombreuses piscines connaissent une situation de forte obsolescence comme celle de Val-de-Saône, car la durée de vie moyenne d'une piscine est estimée à 30 ans (celle de Val-de-Saône a 57 ans !).

A Val-de-Saône, les élus ont largement prolongé la durée de vie de la piscine, grâce à des travaux d'entretien et d'amélioration réguliers. Mais force est de constater que si ces travaux ont pu repousser la fin de vie de cet équipement, les **interventions nécessaires aujourd'hui s'avèrent extrêmement onéreuses au regard de l'obsolescence des locaux** (changement de la couverture, isolation des vestiaires, amélioration du système de chauffage, réparation des fuites d'eau, etc.).

En particulier, les questions de **maîtrise des consommations d'eau et d'énergie** sont devenues des problèmes majeurs, alors qu'elles étaient jugées secondaires au moment de la conception de la piscine (construction antérieure aux chocs pétroliers).

Avec un centre aquatique moderne, la Communauté de Communes Terroir de Caux va se doter d'un nouvel équipement **plus économe en énergie**, valorisant les **énergies renouvelables**, et avec une **gestion de l'eau plus efficace**.

## VII.3. Poursuivre l'apprentissage de la natation pour tous

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ **1 000 décès** et sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans (source enquêtes NOYADES). En réaction, la ministre des Sports a récemment lancé le plan « Aisance Aquatique » (2019), action opérationnelle de la stratégie nationale « Sport Santé » 2019-2024.

L'objectif est de **favoriser l'apprentissage de la natation**, avec notamment la **familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge** pour mieux prévenir les risques de noyades. A terme, l'objectif est que tous les élèves sachent nager à l'issue du cycle 3 (classe de 6<sup>ème</sup>).

La nouvelle piscine, plus complète que la précédente (5 couloirs de nage, bassin d'apprentissage, etc.), **s'inscrit parfaitement dans cet objectif national**, car elle permettra de renforcer et de diversifier les pratiques locales d'apprentissage de la natation (natation scolaire, bébés nageurs, nage en famille, nage sportive, etc.).

## VII.4. Diversifier les activités nautiques

L'eau procure l'occasion d'activités variées au sein desquelles la natation stricto sensu n'est généralement qu'un élément. De nos jours, la piscine est ressentie comme un **lieu de convivialité**, de **rencontre entre générations** et d'**activités en groupe**, particulièrement en famille.

Aux fonctions traditionnelles, incontournables et toujours prioritaires de l'apprentissage de la natation et du sport de compétition, les piscines publiques doivent plus qu'autrefois permettre les **pratiques de loisirs**.

L'ancienne piscine de Val-de-Saône, avec un unique bassin de 25m, répond mal à la **multiplicité des usages** que le grand public attend des piscines actuelles. C'est la raison pour laquelle la simple réhabilitation de la piscine actuelle n'a pas été retenue, car les habitants de

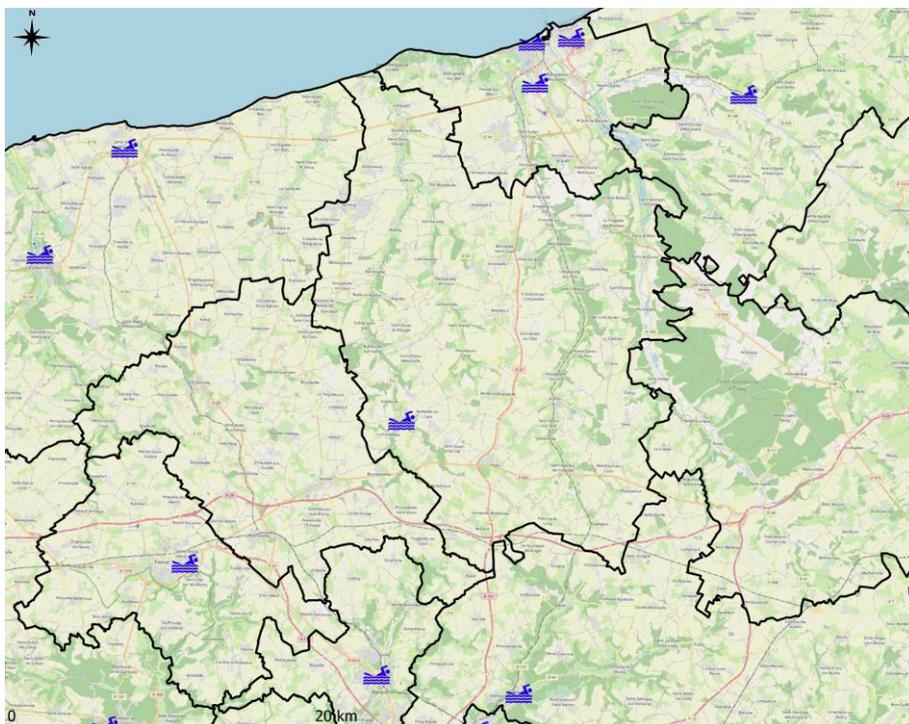
Terroir de Caux aspirent à disposer d'une piscine intercommunale offrant une **gamme d'activités plus élargie** (natation, bassin d'apprentissage, espace bien-être, pentagliss, etc.).

## VII.5. Eviter les déplacements longs vers les équipements éloignés

La piscine de Val-de-Saône est la seule installée sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Elle permet d'éviter les déplacements vers les piscines plus lointaines :

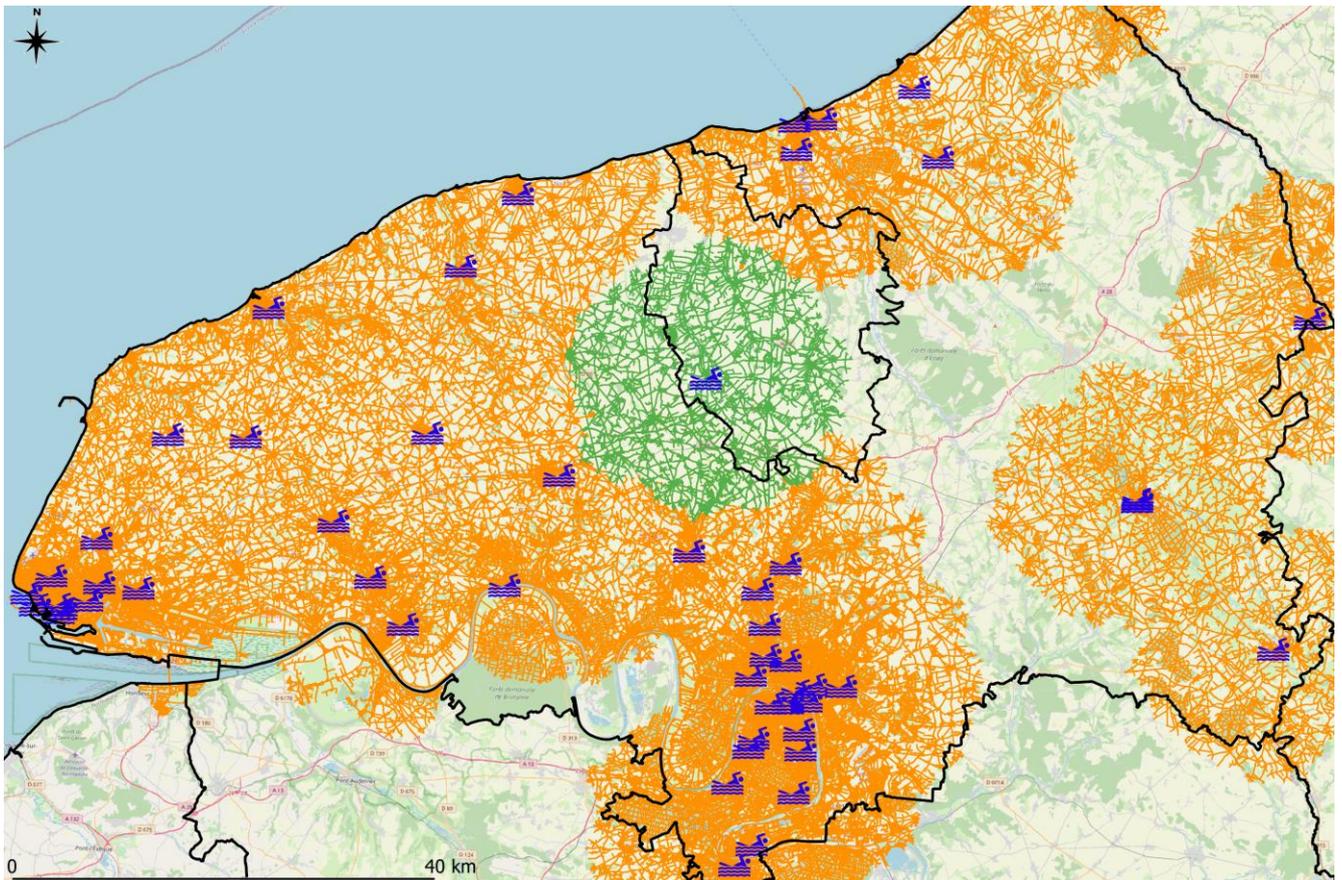
- Dieppe (piscine « Les Bains de Dieppe » à 19 km / 25 min de l'isobarycentre de Terroir de Caux, correspondant au village de Belmesnil) ;
- Montville (30 km / 25 min) ;
- Saint-Valery-en-Caux (30 km / 32 min) ;
- Cany-Barville (35 km / 35 min).
- Barentin (28 km / 32 min) ;



*Piscines autour de la Communauté de Communes Terroir de Caux*

La géographie départementale des piscines est marquée par une très faible densité d'équipements dans le pays de Bray et dans l'ouest du plateau cauchois. La piscine de Val-de-Saône est la seule présente dans un rayon de 15 km !

Le maintien d'un site aquatique à l'ouest du Pays de Caux est important pour les équilibres territoriaux, dans un souci d'**équité d'accès aux services publics** (au même titre qu'il serait judicieux de renforcer la présence de piscines publiques dans le Pays de Bray, mais ce n'est bien évidemment pas l'objet du présent dossier ...).



*Les piscines en Seine-Maritime, et courbes isodistances de 15 km autour de celles-ci*

## VII.6. Conserver le label « Station verte » de Val-de-Saône

Val-de-Saône est depuis 1999 labellisée Station Verte. Ce **label d'écotourisme renommé** atteste de l'attrait du cadre environnemental et de la qualité de l'accueil.

Selon la définition donnée par la fédération Station Verte, le label reconnaît un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme une station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.



Ce label est un marqueur important pour l'attrait touristique de la commune et plus largement du territoire de Terroir de Caux, bénéficiant d'un caractère relativement exclusif : en effet, seules 11 communes de Seine-Maritime ont été labellisées (Aumale, Eu, Forges-les-Eaux, Hautot-sur-Mer, Jumièges, Quiberville, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Saëns, Sassetot-le-Mauconduit, Val-de-Saône et Veules-les-Roses).

La **présence de la piscine a été un élément capital** pour l'obtention du label. Si la commune souhaite le conserver, il est primordial que le nouveau centre aquatique reste à Val-de-Saône.